




## PROXIMIO

Galleries du Château de Fumel (47500)  
du Mardi 30 Juillet au Vendredi 16 Août inclus

Inscription	Le salon est ouvert aux Artistes Amateurs ou Professionnels. Possibilité d'adhésion à l'Association
Date limite d'inscription	<b>30 juin 2019</b> La présente convention devra nous parvenir <b>avant cette date</b> , accompagnée des documents sous-mentionnés.
Documents à joindre <b>obligatoirement</b> avec la convention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fiche d'inscription</li> <li>- Le chèque de règlement ;</li> <li>- Une photo des œuvres présentées à l'exposition ;</li> <li>- Fiche de présentation selon modèle en annexe.</li> </ul>
Nombre d'œuvres Accrochage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peinture : 2 m linéaires en largeur. Toiles sans cadre avec cache-clous ou côtés peints (obligatoire), munies <b>impérativement</b> de systèmes d'accrochage, sous-verres et photographies munis de système d'accrochage solide.</li> <li>- Les sculpteurs et céramistes fourniront leurs socles, stèles ou tablettes et seront limités à 4 ou 5 pièces.</li> <li>- <b>Les œuvres fragiles seront manœuvrées et accrochées par l'artiste.</b></li> </ul>
Droit d'accrochage et d'exposition	<b>Montant de participation : 65 € par participant</b> , Vernissage et droit d'exposition compris. Payable par chèque établi à l'ordre de <i>La Boulonnerie des Artistes</i>
Dépôt et retrait des œuvres	<p><b>Dépôt impératif le 30 Juillet à partir de 10 heures à 13 heures.</b> Galleries du Château de Fumel (Mairie). Possibilité d'envoi (téléphoner). <b>Prévoir papier d'emballage identifié et protection pour les œuvres vendues.</b></p> <p><b>Retrait impératif le Vendredi 16 Août à 16 heures.</b> Toute œuvre non retirée ce jour-là sera déposée aux frais de l'Artiste chez Maître Calmes, huissière à Fumel.</p> <p><b>Les œuvres seront assurées par l'Artiste exposant. L'association ALBA décline toutes responsabilités en cas de détérioration, vol ou dégradation.</b></p>
Ventes	Les ventes seront établies au nom de l'Artiste au prix qu'il aura fixé personnellement. Il est d'usage de reverser 10 % à l'Association.
Vernissage et jours d'ouverture	<b>Le 31 Juillet à 18 heures</b> - Vernissage aux Galleries du Château. Chaque Artiste recevra une invitation par mail (à reproduire) ou par courrier. La présence de l'Artiste est obligatoire. L'exposition sera ouverte tous les jours <b>de 10 h 30 à 12 h et 14 à 18 h 30</b>
Responsabilité	L'Artiste autorise Alba à utiliser son nom et son image sans en réclamer les droits ou une quelconque rémunération. La libre exploitation des œuvres et les diverses publications et documents inhérents à l'exposition ne pourront faire l'objet d'aucun recours. Les Artistes inscrits prennent acte de leurs éventuelles obligations fiscales et sociales.
Contacts	Présidente de l'Association : Anne-Marie Delpierre – Capoulèze - 47600 Blanquefort sur Briolance Tel : 05 53 75 14 48 - Mail : <a href="mailto:boulonsdart@gmail.com">boulonsdart@gmail.com</a>
	Date : Signature de l'Artiste

## Concours

La Boulonnerie des Artistes organise un concours toutes disciplines confondues.

3 prix seront décernés :

Prix de l'originalité  
Prix de la Boulonnerie des artistes  
Prix de la ville de Fumel

Ces prix seront dotés de matériels artistiques.

Pour concourir, merci de nous adresser une photo des œuvres **avant l'exposition pour que le jury puisse délibérer avant le vernissage.**

## Vernissage

Les artistes sont présentés au public lors du vernissage.  
Par conséquent, **leur présence est requise.**

## Présentation de l'artiste

Une fiche de présentation de l'artiste et de son travail sera apposée près de ses œuvres. Merci de nous adresser le document prévu en annexe et de l'adresser avec le dossier d'inscription. **Merci d'être précis et succinct ; Une seule page est requise. Papier blanc et texte dactylographié pour l'harmonisation de l'affichage.**

Comme chaque année, durant toute la durée de l'exposition, **des visites guidées** seront organisées, chaque jour. Elles ont pour objectif d'aborder l'art contemporain avec le public et de présenter les artistes exposants.

## Information sur le plan de communication

La Boulonnerie des Artistes développera son plan de communication habituel : présentation de l'exposition à l'antenne de la radio locale, parution d'articles dans les journaux locaux, affiches, banderoles, annonce aux Offices du Tourisme, Site et articles sur blog de la Boulonnerie....

**Notre site : [laboulonneriedesartistes.fr](http://laboulonneriedesartistes.fr)**


**Notre blog : <http://lesboulons-d-art.over-blog.com>**

### **Mon dossier est complet :**

- ✓ Fiche d'inscription
- ✓ Règlement
- ✓ Convention signée
- ✓ Fiche de présentation avec photo de l'artiste (en annexe)
- ✓ Photo des œuvres

## Fiche de présentation de l'artiste

Afin d'aider l'artiste en charge des visites guidées, qui ont lieu lors de l'exposition, il convient de fournir le document suivant avant le dépôt. Cette présentation nous aidera à apprécier votre travail, et sera affichée près de vos œuvres, afin de vous présenter aux visiteurs hors visites guidées.

<p>Photo de l'artiste</p>  <p>A la place du logo</p>	<p>NOM DE L'ARTISTE</p>
---	-------------------------

Présentation l'artiste :

Sa technique :

Support :